

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
24 août 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules****167<sup>e</sup> session**

Genève, 10-13 novembre 2015

Point 4.6.1 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 Examen de projets d'amendements  
à des Règlements existants, proposés par le GRE****Proposition de rectificatif 1 au complément 8  
à la série 01 d'amendements au Règlement n° 74  
(Installation des dispositifs d'éclairage  
et de signalisation lumineuse sur les cyclomoteurs)****Communication du Groupe de travail de l'éclairage  
et de la signalisation lumineuse\***

Le texte ci-après a été adopté par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) à sa soixante-treizième session (ECE/TRANS/WP.29/GRE/73, par. 49). Il est fondé sur l'Annexe II du document ECE/TRANS/WP.29/GRE/73 et est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration AC.1 pour examen à leurs sessions de novembre 2015.

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94, et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



*Paragraphe 5.13, corriger comme suit (la note de bas de page 3 demeure inchangée) :*

« 5.13 *Couleur des feux*<sup>3</sup>

La couleur des feux visés au présent Règlement doit être la suivante :

Feu de route :	blanc
Feu de croisement :	blanc
Feu de position avant :	blanc
Catadioptre avant, non triangulaire :	blanc
Catadioptre latéral, non triangulaire :	orange à l'avant orange ou rouge à l'arrière
Catadioptre de pédale :	orange
Catadioptre arrière, non triangulaire :	rouge
Feu indicateur de direction :	orange
Feu-stop :	rouge
Feu de position arrière :	rouge
Dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière :	blanc
Signaux de détresse du véhicule :	orange ».

---